

RÈGLEMENTS lors des sessions de patinage

- Durant tous les sessions de patinage, la présence d'un entraîneur en règle avec Patinage Canada est OBLIGATOIRE sur la patinoire en tout temps.
 - Le patineur doit signaler sa présence au responsable à son arrivée.
 - Le patineur ne peut pas changer son horaire de patinage sans l'approbation du responsable de l'activité.
 - Le port d'un casque homologué CSA est OBLIGATOIRE pour tout patineur qui n'a pas réussi l'étape 5 du programme de Patinage Plus.
- x
- Une tenue de patinage convenable est requise (pas de jeans ou de pantalons larges).
 - Les cheveux longs doivent être attachés.
 - La gomme à mâcher, la nourriture et les boissons sont interdites sur la patinoire. Seulement l'eau est permise.
 - Les cellulaires sont interdits sur la patinoire.
 - Tous écouteurs dans les oreilles (bluetooth ou autres) sont interdits sur la patinoire.
 - Le respect mutuel et l'inclusion est en rigueur en tout temps.
 - Le club n'est PAS RESPONSABLE des objets perdus ou volés.
 - Pour les glaces de pratique libre, les coins de la patinoire sont utilisés pour les sauts et le centre pour les pirouettes à l'exception d'un patineur qui pratique son solo.
 - Si un patineur crée un trou dans la glace lors d'un saut, il doit le remplir.
 - Les priorités de passage sur la glace sont :
 1. Le patineur en leçon qui patine sur une mélodie a la priorité absolue ;
 2. Le patineur qui patine sur la mélodie qui joue ;
 3. Le patineur en leçon. Lors des cours de groupe, les patineurs du groupe ont toujours priorité